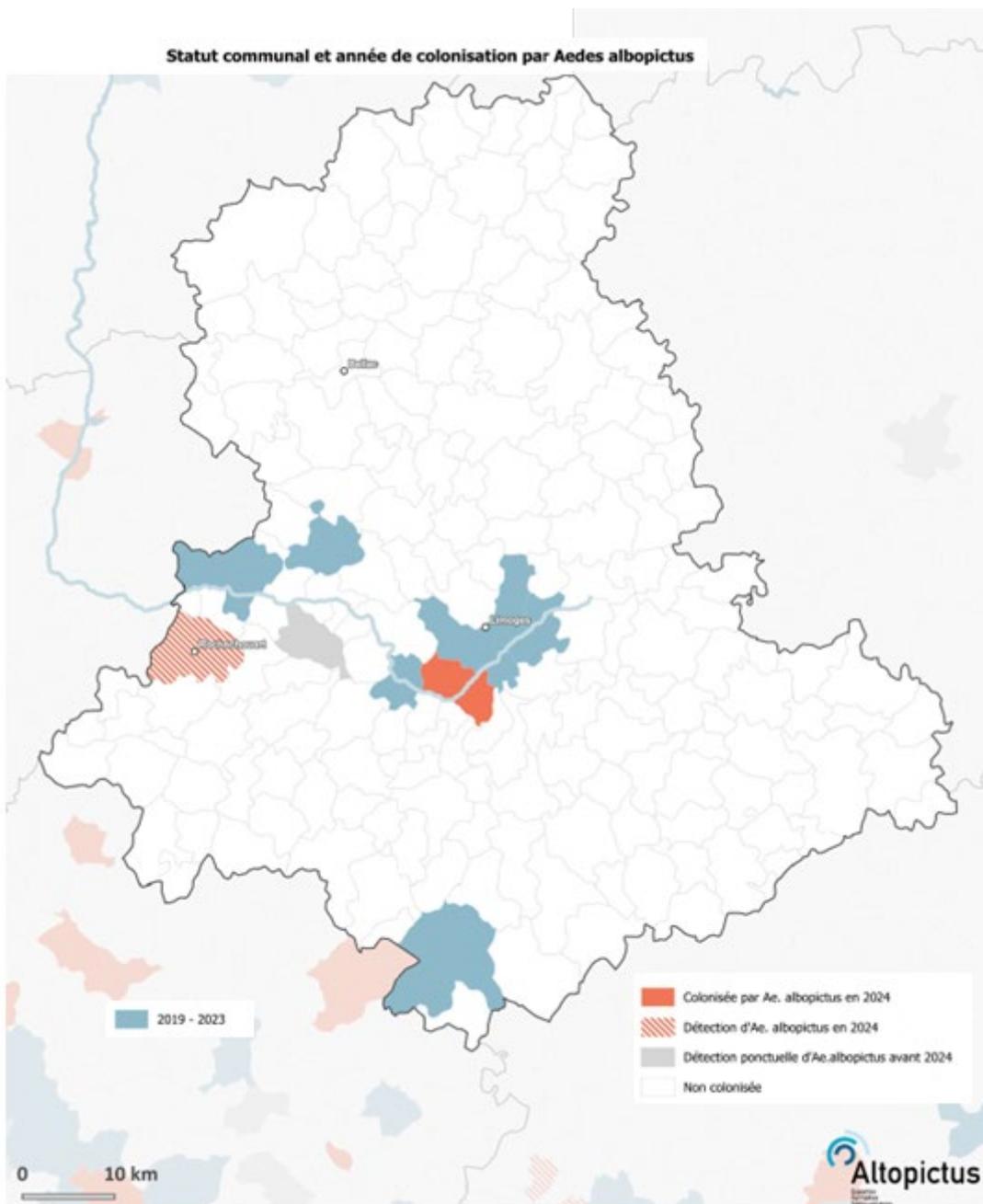




## Point de situation dans la Haute-Vienne

### Evolution de l'implantation du moustique tigre dans la Haute-Vienne

Depuis 2020, la Haute-Vienne est classée en département colonisé, du fait d'une implantation confirmée sur la commune de Saint Yrieix la Perche en août 2020. **Actuellement, 9 communes sont colonisées : Le-Palais-sur-Vienne, Aix-sur-Vienne, Limoges, Panazol, Oradour-sur-Glane, et Saint-Junien en 2022 et 2023, puis en 2024, la colonisation s'est poursuivie sur les communes d'Isle, Condat-sur-Vienne.**



## **Situation épidémiologique 2024 dans le département de la Haute-Vienne** (Source : Santé Publique France - SpF).

L'ARS surveille, avec Santé Publique France, les cas humains de dengue, chikungunya et Zika (via le système de déclaration obligatoire) qui sont qualifiés **d'arboviroses**. Très nuisant, le moustique tigre d'origine asiatique peut être vecteur de ces virus.

**Le moustique tigre n'est pas, en lui-même, porteur du virus mais il en est un vecteur potentiel.**

**La Haute-Vienne apparait comme le 4<sup>ème</sup> département de Nouvelle-Aquitaine avec 12 cas importés de Dengue gérés en 2024** par les services de l'ARS-87 (*données consolidées SpF*), contre 8 cas en 2023. Ces cas ont donné lieu à des enquêtes entomologiques autour des lieux fréquentés par ces patients. La présence du moustique n'ayant pas été constatée sur ces sites investigués, aucun traitement de lutte anti-vectorielle n'a donc été mis en œuvre.

Le nombre de cas importé est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre. Pour exemple, l'année 2024 a été caractérisée par un grand nombre de cas importés consécutif aux épidémies de Dengue aux Antilles. **En Nouvelle-Aquitaine, du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024, 189 cas importés d'arboviroses** (Dengue et Chikungunya) ont été déclarés à l'ARS-NA.

Comme elle le fait depuis 2020, l'ARS assurera au printemps 2025, **l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants** potentiels du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale).

## **Organisation de la surveillance du moustique tigre en Haute-Vienne**

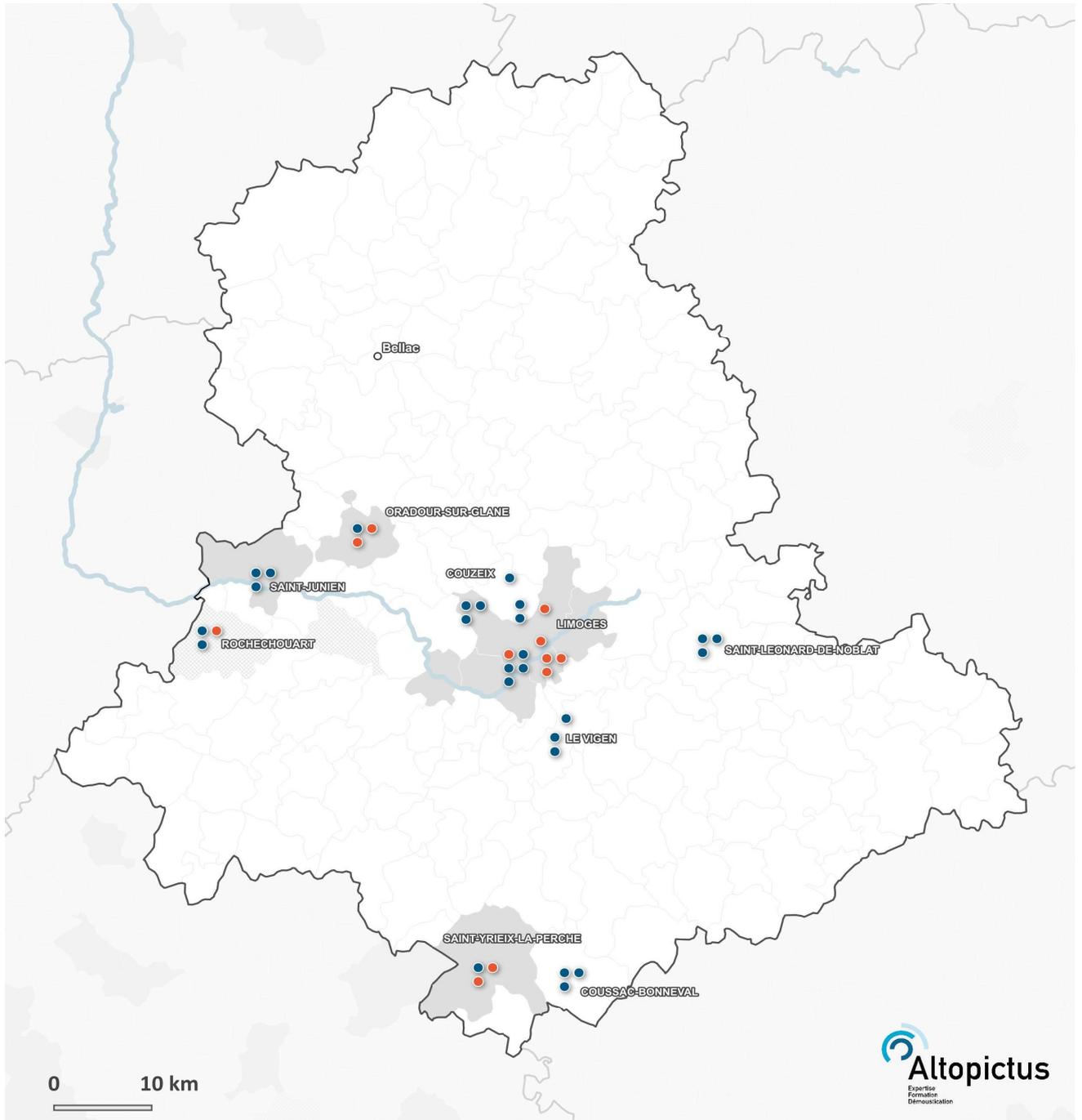
L'ARS assure également la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour des cas humains si nécessaire. Dans le territoire de la Haute-Vienne, **Altopictus et Qualyse sont les opérateurs privés en charge de cette mission** de surveillance du moustique, de réalisation des enquêtes et des traitements parfois nécessaires autour des cas, dans le cadre d'un marché public passé avec l'ARS.

En Haute-Vienne, la surveillance en 2024 s'est traduite par le déploiement d'un **réseau de surveillance de 36 pièges pondoires** par ces opérateurs pendant la saison active du moustique, allant du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre sur les sites suivants :

- **6 communes** : Limoges, Coussac-Bonneval, Le Vigen, Rochechouart, Couzeix et Saint-Léonard-de-Noblat.
- **4 établissements de santé disposant d'un service d'urgence** (sites sensibles) : CHU-HME de Limoges, Polyclinique de Limoges (site de Chénieux), CH de Saint-Junien et CH de Saint-Yrieix-La-Perche.
- **1 point d'entrée du territoire au sens du RSI** (Règlement Sanitaire International) du département : l'aéroport de Limoges-Bellegarde.
- **1 site touristique (le plus fréquenté du département)** : le centre de la mémoire et le village martyr d'Oradour-sur-Glane.

Pour la saison **2025**, les pièges seront positionnés de manière quasi similaire avec l'ajout des communes de Nexon et de Bellac.

# Situation et lutte contre le moustique tigre Dans la Haute-Vienne

### Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

### Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2024
- Piège positif au moins une fois en 2024

### Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

# Situation et lutte contre le moustique tigre Dans la Haute-Vienne



La surveillance du moustique est également réalisée grâce au dispositif **de veille citoyenne** (<https://signalement-moustique.anses.fr/>) permettant à chaque citoyen de signaler la présence supposée du moustique. En 2024, ces signalements citoyens sont au nombre de **8 nouveaux signalements sur des communes non colonisées (50% correspondait bien à du moustique tigre)** et de 38 signalements en provenance des communes déjà connues comme colonisées. En Haute-Vienne, la participation citoyenne en 2024 a été en hausse de mai à août, suivi d'une nette diminution en septembre puis d'un rebond en octobre. Ce taux de participation peut traduire une présence d'*Aedes albopictus* qui se renforce de plus en plus au fil des ans engendrant une nuisance plus importante auprès de la population notamment dans la métropole de Limoges.

**En 2024, suite aux investigations menées après les signalements citoyens et/ou après la positivité d'un piège pondoir du réseau de surveillance, deux nouvelles communes ont pu être détectées comme : Isle et Condat-sur-Vienne.** Il est important d'indiquer que c'est majoritairement grâce aux signalements citoyens que les communes ont pu être identifiées.

Il est donc essentiel que la promotion de la plateforme de signalement moustique se poursuive et s'intensifie sur le territoire du 87.

*Pour rappel, une commune est considérée comme colonisée par le moustique tigre si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :*

- *des oeufs de moustique tigre sont observés sur 3 relevés successifs d'un piège pondoir ;*
- *la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;*
- *la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.*

## Information et mobilisation sociale

- **Plusieurs actions ont été financées par l'ARS et mises en place dans les communes colonisées :**
  - Ces communes ont bénéficié de la formation de référents communaux par la société Altopictus (opérateur de l'ARS), sur ce thème émergent. Ces référents ont pour rôle d'être les interlocuteurs des mairies sur le moustique tigre et de sensibiliser les citoyens aux bons gestes de lutte et de prévention.
  - Dans ces communes, les référents ont mené des actions de porte à porte réalisées chez les citoyens habitants le quartier infesté par le moustique tigre, avec l'appui de la FREDON NA.
- **Poursuite du travail avec l'aéroport de Limoges**, point d'entrée du territoire au sens du règlement sanitaire international, avec la participation de la ville de Limoges et de la préfecture, qui a permis d'aboutir à la prise d'un arrêté préfectoral début 2025 relatif à la surveillance et la lutte du moustique tigre sur ce site et ses alentours.
- **La Haute-Vienne est dotée de 3 contrats locaux de santé (CLS)**, Pays de Saint Yrieix, communauté de communes Limoges Métropole-Limoges, communauté de communes du Haut Limousin en Marche, dans lesquels sont inclus une fiche relative à la lutte contre ce moustique. Cette fiche comprend des actions à mettre en œuvre sur le territoire du CLS, notamment en terme de mobilisation sociale.
- **Sensibilisation des Etablissements de Santé dotés de services d'urgence** (CHU Limoges, polyclinique Chénieux, CH de Saint Junien) sur ce risque émergent et **formation de ces derniers en 2025** par Altopictus.

# Situation et lutte contre le moustique tigre Dans la Haute-Vienne



- **Réalisation d'un webinaire d'une journée "Chassez les idées reçues sur le moustique tigre. Pour mieux lutter contre sa prolifération !" à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, le 17 octobre 2024.** Animé par l'association Graine Nouvelle-Aquitaine, avec le concours d'experts plus de 100 personnes ont participé, et les retours ont été très positifs, tant sur la pertinence des propos des intervenants, que sur l'intérêt des ateliers et des échanges. L'ensemble des documents relatifs à ce webinaire (contenus, synthèses graphiques humoristiques, enregistrements...) sont disponibles sur le site de Graine Nouvelle-Aquitaine : [Moustique tigre - GRAINE Nouvelle-Aquitaine \(graine-nouvelle-aquitaine.fr\)](https://graine-nouvelle-aquitaine.fr). Ce site, riche d'informations, met également à disposition des outils de lutte contre le moustique tigre, avec des solutions concrètes.
- **Mise à disposition de l'exposition ARS « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZition ».** Destinée au grand public, cette exposition est adaptée aux petits espaces. Elle est mise à disposition des collectivités, soit par prêt, soit par acquisition. Elle se compose de 8 panneaux d'affichage mobiles (kakémonos). La délégation départementale de l'ARS incite les collectivités à déployer des animations avec leurs partenaires associatifs en santé/environnement. Réservez vite l'exposition en adressant votre demande à [ars-dd87-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd87-sante-environnement@ars.sante.fr)
- **Le communiqué de presse et le dossier de presse régional** sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, **ainsi que le kit de communication pour les collectivités** (check-list des bons gestes à adopter, article clé en main...) et bien d'autres informations encore !  
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4>

## Chiffres clés 2024 sur les enjeux et la situation dans la Haute-Vienne

### Surveillance du moustique dans la Haute-Vienne en 2024 :

- **36 pièges pondoirs** de surveillance répartis sur le département
- **41 signalements citoyens** reçus et expertisés grâce à la surveillance citoyenne **depuis 2020 (dont 8 pour 2024)**
- **Passage de 7 à 9 communes colonisées en 2024** : les 3 villes les plus peuplées du département étant colonisées, **près de 50 % de la population départementale est potentiellement exposée à cette nuisance et ce risque.**

### Surveillance épidémiologique dans la Haute-Vienne en 2024 :

- **12 cas importés de dengue gérés,**
- **8 enquêtes** réalisées sur les lieux fréquentés par les cas, n'ayant pas révélé la présence du moustique et donc n'ayant pas nécessité de traitement de démoustication.

### Perspectives 2025 :

- Maintien de la **surveillance renforcée** du moustique sur le département 87 avec un réseau de 36 pièges pondoirs à partir du 1<sup>er</sup>/04 au 30/11/2025 ;
- **Formations de référents communaux** dans les communes colonisées et **d'actions de mobilisation sociale** (porte à porte dans les quartiers détectés) avec l'appui d'un opérateur pour les communes récemment colonisées.
- Poursuite de la **mise à disposition de l'exposition ARS** « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZZition » pour les collectivités et l'aéroport de Limoges.
- **Plusieurs enquêtes de primo infestations** réalisées sur les communes de **Rochechouart, d'Isle et Condat-sur-Vienne** suite aux signalements positifs (pièges et citoyens) pour tenter de limiter la prolifération du moustique la première année suite à leur détection en 2024.
- Poursuite de la **formation LAV (lutte anti vectorielle) des Etablissements de Santé dotés de services d'urgence** sur le département.
- Mise en place de **réunions grand public** à Condat sur Vienne et Limoges à la suite de leur demande.
- Poursuite de la **promotion de la plateforme signalement moustique** notamment par le biais des communes non infestée à ce jour, l'objectif étant d'inviter la population de ces communes à signaler la présence du moustique dès suspicion.



Contact presse

Agence régionale de santé  
Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr